

**DELIBERATION N° 18/364 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DECIDANT LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE (2 M€)
POUR RISQUE ET CHARGE****SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI

ETAIT ABSENTE : Mme

Laura Maria POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4321-1-11, L. 4422-1 et suivants et D. 4321-2,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse,
- VU** les 3 prêts structurés conclus par le Conseil Départemental de la Haute-Corse avec Dexia Crédit Local :
- Prêt n° MPH269986EUR, signé le 1^{er} juin 2010, d'un montant de 15 029 923,65 €, d'une durée de 25 ans,
 - Prêt n° MPH278363EUR, signé le 29 août 2012, d'un montant de 12 448 698,42 €, d'une durée de 26 ans,
 - Prêt n° MPH275237EUR, signé le 25 mai 2011, d'un montant de 12 715 111,24 €, d'une durée de 26 ans et un mois,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- CONSIDERANT** que les échéances sont consignées et des pénalités pourraient être demandées par l'organisme bancaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (40 voix POUR : les membres des groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » ; 12 ABSTENTIONS : les membres du groupe « Andà per dumane » et les membres du groupe « La Corse dans la République » ; 10 NON-PARTICIPATIONS : les membres du groupe « Per l'Avvene »),

ARTICLE PREMIER :

DECIDE, au titre du risque encouru, l'inscription d'une provision semi-budgétaire pour risque et charge d'un montant de deux millions d'euros (2 000 000 €) au budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 :

DIT que la provision pour risque et charge sera inscrite au budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse : chapitre 945, compte 6815.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

Accusé de réception

Objet	CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE (2 Meuro) POUR RISQUE ET CHARGE
Identifiant acte	02A-200076958-20181025-022850-BF
Identifiant interne	022850
Date de réception par la préfecture	9 novembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 octobre 2018
Code nature de l'acte	5
Classification	7.1.2

[Fermer](#)